

N° 171. CONVENTION ET STATUT SUR LA LIBERTÉ DU TRANSIT. BARCELONE, LE 20 AVRIL 1921<sup>1</sup>

---

N° 172. CONVENTION ET STATUT SUR LE RÉGIME DES VOIES NAVIGABLES D'INTÉRÊT INTERNATIONAL. BARCELONE, LE 20 AVRIL 1921<sup>2</sup>

---

N° 173. PROTOCOLE ADDITIONNEL À LA CONVENTION SUR LE RÉGIME DES VOIES NAVIGABLES D'INTÉRÊT INTERNATIONAL. BARCELONE, LE 20 AVRIL 1921<sup>3</sup>

---

N° 174. DÉCLARATION PORTANT RECONNAISSANCE DU DROIT AU PAVILLON DES ÉTATS DÉPOURVUS DE LITTORAL MARITIME. BARCELONE, LE 20 AVRIL 1921<sup>4</sup>

---

## SUCCESSIONS

*Notifications reçues le :*

28 mai 1993

SLOVAQUIE

(Avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 1993, date de la succession d'Etat.)

*Enregistré par le Secrétariat le 28 mai 1993.*

---

<sup>1</sup> Société des Nations, *Recueil des Traités*, vol. VII, p. 11; pour les faits ultérieurs publiés dans le *Recueil des Traités* de la Société des Nations, voir les références données dans les Index généraux n°s 1 à 4, et 6, et pour ceux publiés dans le *Recueil des Traités* des Nations Unies, voir les références données dans les Index cumulatifs n°s 3, 7 à 10, et 12 à 14, ainsi que l'annexe C des volumes 1516, 1679 et 1684.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 35; pour les faits ultérieurs publiés dans le *Recueil des Traités* de la Société des Nations, voir les références données dans les Index généraux n°s 1 à 4, et 6, et pour ceux publiés dans le *Recueil des Traités* des Nations Unies, voir les références données dans les Index cumulatifs n°s 3, 8, 9, 12 et 13, ainsi que l'annexe C des volumes 1249, et 1516.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 65; pour les faits ultérieurs publiés dans le *Recueil des Traités* de la Société des Nations, voir les références données dans les Index généraux n°s 1 à 4, et 6, et pour ceux publiés dans le *Recueil des Traités* des Nations Unies, voir l'annexe C des volumes 562, 609, 817, 843, 1249 et 1516.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 73; pour les faits ultérieurs publiés dans le *Recueil des Traités* de la Société des Nations, voir les références données dans les Index généraux n°s 1 à 7, et pour ceux publiés dans le *Recueil des Traités* des Nations Unies, voir les références données dans les Index cumulatifs n°s 7, 8, 10, et 12 à 17, ainsi que l'annexe C des volumes 1249, 1516 et 1684.